

MAIRIE
de
CHAMPNETERY
Haute-Vienne
87400

—
Tél. :0555560154
Fax :0555565475

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MAI 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE (affiché en exécution de l'article L121-17 du Code des Communes)

- ASSURANCE DES BIENS COMMUNAUX RATTACHES AU BUDGET PRINCIPAL, AUX SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT, A COMPTER DU 20 MAI 2017 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les contrats d'assurances des biens communaux de Champnétery avec la Sté SMACL Assurances arrivent à terme le 19/05/2015.

Monsieur le Maire présente les offres proposées par les trois Sociétés d'Assurances qui ont été consultées.

Après avoir procédé à l'examen de ces offres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE d'ACCEPTER la proposition d'assurances, sans franchise, de la Société SMACL Assurances, mieux-disante, concernant l'assurance des Biens Communaux rattachés au Budget Principal et rattachés aux services de l'Eau Potable et de l'Assainissement, annexée à la présente, à compter du 20 mai 2017 ;**
- **DONNE POUVOIR à M. le Maire pour signer les contrats d'assurances avec la Sté SMACL Assurance et pour résilier les actuels contrats avec la même Sté SMACL Assurances, qui arrivent à échéance le 19 mai 2017.**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux B.P.2017 Principal, annexe du service de l'Eau Potable et annexe du service de l'Assainissement.**

- ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DIT « CHEMIN DES CLAUDS », SIS DANS LE VILLAGE « LES CLAUDS » :

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2017-05 en date du 11/02/2017, acceptant le principe d'une enquête publique pour l'aliénation d'une partie du chemin rural public dit « Chemin des Clauds » sis dans le village « Les Clauds » de la Commune de Champnétery ;

Vu l'arrêté municipal n°2017-05 (T) en date du 24/02/2017, d'ouverture d'enquête publique et désignation du commissaire enquêteur ;

Vu le rapport du Commissaire Enquêteur, en date du 11/04/2017, concluant à un avis favorable au projet d'aliénation de la partie du chemin dit « Chemin des Clauds » sis dans le village « Les Clauds » de la Commune de Champnétery ;

Vu l'avis du service local France Domaine sur la valeur vénale de cette partie de chemin rural estimée à 200€, en date du 07/02/2017 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 01 ABSTENTION,

- **DECIDE l'aliénation de la partie du Chemin Rural dit « Chemin des Clauds » sis dans le village « Les Clauds » de la Commune de Champnétery, telle que figurée sur le plan annexé à la présente, au propriétaire riverain qui en a fait la demande, pour la somme de 200 € ;**
- **DIT que les frais de géomètre, de notaire et tous autres frais liés à l'enregistrement de cette vente seront à la charge de l'acheteur ;**
- **DONNE POUVOIR à Monsieur le MAIRE pour signer l'acte notarié et tout autre document nécessaire à cette vente.**

CHAMPNETERY le 15 mai 2017

Le Maire,

Pierre LANGLADE